

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 2 avril 2013, à 19 h,
à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Edith Coulombe
 Madame Julie Plamondon
 Monsieur François Du Sablon
 Monsieur Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière madame Lisa Kennedy est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du certificat des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 13-683 pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie des chemins Vermont, 1^{re} Avenue et Rourke;
4. Dépôt du certificat des personnes habiles à voter concernant le Règlement numéro 13-682 pourvoyant à l'achat d'un camion de voirie en remplacement du camion Ford F-450 1993 et décrétant un emprunt de cent vingt mille dollars (120 000 \$);
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 05 monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 118 -13

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci, par monsieur le maire Robert Miller.

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 119-13

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-684 POURVOYANT À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE D'UNE

PARTIE DU CHEMIN VERTMONT (PROJET IF-1104 ET DE LA 1^{RE} AVENUE (PROJET IF-0909) ET DE TOUTE L'ASSIETTE DU CHEMIN ROURKE (IF-1105) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 805 750 \$

Il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accuse réception du rapport de la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, daté du 26 mars 2013, faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard du règlement suivant :

Numéro 13-684 pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie du chemin Vermont (Projet IF-1104 et de la 1^{re} Avenue (Projet IF-0909) et de toute l'assiette du chemin Rourke (IF-1105) et décrétant un emprunt de 1 805 750 \$.

Le rapport confirme qu'aucune personne habile à voter n'a signé le registre visant la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard dudit règlement.

Ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Rés.: 120-13

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-682 POURVOYANT À L'ACHAT D'UN CAMION DE VOIRIE EN REMPLACEMENT DU CAMION FORD F-450 1993 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 117 948 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil accuse réception du rapport de la greffière adjointe et coordonnatrice des communications, daté du 26 mars 2013, faisant suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à l'égard du règlement suivant :

Numéro 13-682 pourvoyant à l'achat d'un camion de voirie en remplacement du camion Ford F-450 1993 et décrétant un emprunt de 117 948 \$.

Le rapport confirme que huit personnes habiles à voter ont signé le registre visant la tenue d'un scrutin référendaire à l'égard dudit règlement.

Ledit règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Rés.: 121-13

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Julie Plamondon, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lisa Kennedy, directrice générale et
secrétaire-trésorière